

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 11 mai 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 31 Absents excusés : 4 Absents : 1 Votants : 32 (dont 1 pouvoir)
--------------------------------------	---

PRESENTS : Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIGOT Vincent (suppléant) ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHABAUTY Gérard ; Mme CHABAUTY Viviane ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DECHEREUX Thierry ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DORET Michel ; M. ERNOULT Gérard ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. HARDY Renaud ; M. HOUSSIER Christian ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MACAIRE Félix ; M. NERBUSSON Joël ; Mme NOLOT Monique ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. PILLOT Jean ; Mme PORTET Martine ; M. POUIT Stéphane ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; Mme SALVEZ Frédérique ; M. SORIN Grégory ; M. THOMAS Abigaël (suppléant).

ABSENTS EXCUSES : M. BICHOT Sébastien ;
M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Éric est remplacé par M. BIGOT Vincent ;
M. URBAIN Axel est remplacé par M. THOMAS Abigaël ;
M. LIAUD Patrick a donné pouvoir à Mme SALVEZ Frédérique.

ABSENTS : M. CHARBONNEAU Romain.

Secrétaire de séance : M. MACAIRE Félix.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CNAS : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ÉLU**

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le SEVT est adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS). A ce titre deux délégués (un élu et un agent) représentent le SEVT au sein des instances du CNAS.

La durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal (6 ans).

Le rôle des délégués est :

- de participer à la vie des instances et de relayer l'information ascendante et descendante en siégeant à l'assemblée départementale annuelle ;
- de donner un avis et d'émettre des vœux sur les orientations de l'association ;
- d'assurer une fonction d'interface avec le correspondant de la collectivité ;
- de faire remonter leurs avis et positions sur l'action sociale du CNAS et la vie de l'association au niveau du département ;
- d'informer par tout moyen approprié les agents de la collectivité ainsi que l'autorité territoriale des modifications adoptées par l'assemblée générale du CNAS ;
- de procéder à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration du CNAS et de pouvoir être candidat à ces deux fonctions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention :

- ✓ **DESIGNE M. Bernard GAUFFRETEAU délégué du CNAS.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

